

## 5. Adoption du budget primitif 2017

Rapporteur : Monsieur AVRIL

Le budget primitif 2017 s'équilibre en dépenses et en recettes à 16 225 037 €, soit 5 % de plus que le budget primitif 2016. Cette augmentation s'explique par le niveau d'investissement de 3 983 K€ proposé constitué essentiellement par la RD 2089 dont les travaux sont estimés à 2 048 K€ sur cet exercice.

Ce budget est également marqué par la poursuite des efforts de gestion en matière de dépenses de fonctionnement. Les charges à caractère général baissent de 6 % tandis que les charges de personnel sont réduites de 2 %.

L'année 2017 est également celle de l'harmonisation fiscale avec la commune de Venarsal. Le choix de la nouvelle collectivité de maintenir les taux de taxe d'habitation et de foncier bâti au même niveau que ceux de la commune de Malemort se Corrèze va se traduire par une décision de baisse d'environ 1 % par rapport aux taux qui auraient dû être mis en place.

Enfin, le choix de la création de la commune nouvelle va permettre à la collectivité d'échapper à la nouvelle augmentation de la contribution au redressement des finances publiques qui aurait atteint cette année 92 K€ supplémentaires.

### Présentation synthétique du budget primitif 2017

Dépenses					Recettes				
Fonctionnement					Autofinancement				
	BP 2016	CR 2016	BP 2017	écart entre BP		BP 2016	CR 2016	BP 2017	écart entre BP
011 Charges à caractère général	1 923 368	1 758 906	<b>1 811 222.00</b>	-6%	013 Remboursement frais de personnel	52 000	72 608	<b>53 000.00</b>	2%
012 Dépenses de personnel	4 314 400	4 174 769	<b>4 247 000.00</b>	-2%	70 Produits des services et du domaine	493 193	494 705	<b>479 640.00</b>	-3%
014 Atténuation de produits	34 594	34 594	<b>69 197.00</b>	100%	73 Impôts ménages	4 262 383	4 260 074	<b>4 245 622.00</b>	0%
022 Dépenses imprévues	50 000	0	<b>50 000.00</b>		Dotations AGGLO	1 968 042	1 975 170	<b>1 967 695.00</b>	0%
65 Associations, Participations	466 696	453 335	<b>455 886.00</b>	-2%	Autres	344 014	501 205	<b>299 124.00</b>	-13%
66 Intérêts de la dette	421 416	402 284	<b>390 767.00</b>	-7%	74 Participations	1 172 279	1 174 685	<b>1 161 966.00</b>	-1%
67 Charges exceptionnelles	10 502	9 989	<b>14 860.00</b>		75 Autres produits	179 519	179 341	<b>169 955.67</b>	-5%
<b>Total opérations réelles</b>	<b>7 220 976</b>	<b>6 833 876</b>	<b>7 038 932.00</b>	-3%	77 Produits exceptionnels	811 635	835 853	<b>0.00</b>	
<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>2 854 169</b>	<b>527 585</b>	<b>2 487 467.00</b>		<b>Total opérations réelles</b>	<b>9 283 065</b>	<b>9 493 641</b>	<b>8 377 002.67</b>	-10%
<b>TOTAL</b>	<b>10 075 145</b>	<b>7 361 462</b>	<b>9 526 399.00</b>	-5%	002 Excédent reporté	657 643	657 643	<b>1 035 272.33</b>	
					<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>134 437</b>	<b>130 923</b>	<b>114 124.00</b>	
					<b>TOTAL</b>	<b>10 075 145</b>	<b>10 282 208</b>	<b>9 526 399.00</b>	-5%
Investissement					Capital de la dette				
	BP 2016	CR 2016	BP 2017	écart entre BP		BP 2016	CR 2016	BP 2017	écart entre BP
					<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>2 854 169</b>	<b>527 585</b>	<b>2 487 467.00</b>	-13%
16 Remb. dette en capital	1 024 000	1 019 844	<b>1 052 000.00</b>	3%	10 FCTVA	773 549	498 842	<b>675 016.00</b>	-13%
<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>3 257 075</b>	<b>1 705 656</b>	<b>3 982 551.19</b>	22%	Taxe d'aménagement	60 000	76 322	<b>39 434.53</b>	-34%
remboursement avance FCTVA	80 500	80 480	<b>80 500.00</b>		1068 Affectation du résultat	1 143 335	1 143 355	<b>1 885 473.47</b>	
			<b>821.00</b>		024 Cessions	154 425	0	<b>217 665.00</b>	
<b>Total opérations réelles</b>	<b>4 361 575</b>	<b>2 805 980</b>	<b>5 115 872.19</b>	17%	13 Subventions	518 782	237 941	<b>1 358 338.00</b>	162%
001 Déficit reporté	1 065 148	1 065 148	<b>1 468 641.81</b>		<b>16 Emprunts et cautions</b>	<b>0</b>	<b>495</b>	<b>0.00</b>	
<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>134 437</b>	<b>130 923</b>	<b>114 124.00</b>		21/45 Autres recettes	56 900	48 869	<b>35 244.00</b>	-38%
<b>Total opérations patrimoniales</b>	<b>235 905</b>	<b>235 905</b>	<b>235 905.00</b>		<b>Total opérations réelles</b>	<b>2 706 991</b>	<b>2 005 825</b>	<b>4 211 171.00</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>5 797 066</b>	<b>4 237 957</b>	<b>6 698 638.00</b>	16%	<b>Total opérations patrimoniales</b>	<b>235 905</b>	<b>235 905</b>	<b>235 905.00</b>	
					<b>TOTAL</b>	<b>5 797 066</b>	<b>2 769 315</b>	<b>6 698 638.00</b>	16%

budget total :

16 225 037 €

### Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement baissent de 2,5 % par rapport aux prévisions de 2016 sous l'effet principalement des charges à caractère général et des frais de personnel.

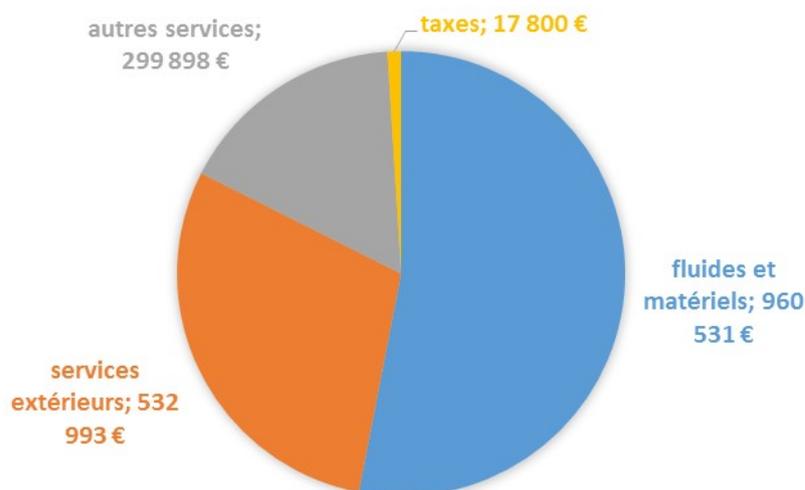
Charges à caractère général – chapitre 011 – prévu : 1 811 222 €

La préparation budgétaire a été réalisée en tenant compte du niveau de réalisation de 2016 et donc de la reconduction des mesures d'économie décidées ou initiées lors de cet exercice.

De nouvelles dépenses voient cependant le jour avec l'augmentation de l'enveloppe de rénovation des bâtiments qui atteint cette année 53 000 € ainsi que l'externalisation des prestations de nettoyage de la voirie avec un budget alloué de 40 000 €. En effet une étude a conduit à réaliser que le coût en régie de cette prestation était supérieur à celui obtenu en l'externalisant.

Par rapport au budget primitif 2016, la baisse obtenue est de 6 %.

#### **Répartition du chapitre 011 par type de dépenses**



#### **Charges de personnel – chapitre 012 – prévu : 4 247 000 €**

Ce chapitre présente une baisse de 2 % par rapport à celui de 2016. Cela est permis par la poursuite de la stabilisation de la masse salariale des agents titulaires et par la baisse de l'enveloppe affectée aux remplacements.

#### **Atténuations de produits – chapitre 014 – prévu : 69 197 €**

Ce chapitre est constitué par le F.P.I.C. qui devrait être majoré de 63 % cette année. La prévision évolue donc de 27 728 € à 45 197 € pour tenir compte de la refonte de la carte intercommunale à l'échelle nationale avec le passage de 2 065 E.P.C.I. à 1 269 au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

La pénalité au titre de l'article 55 de la loi SRU aurait dû s'élever à 101 382 € cette année. Nous pouvons encore déduire le solde de la subvention versée en 2014 pour les logements des berges de la Corrèze. La pénalité est ainsi réduite à 24 075 €.

#### **Dépenses imprévues – chapitre 022 – prévu : 50 000 €**

Comme chaque année, une enveloppe de 50 000 € est prévue au titre des dépenses imprévues. L'utilisation de cette enveloppe relève de la compétence du Conseil Municipal.

#### **Autres charges de gestion courante – chapitre 65 – prévu : 455 886 €**

Les dépenses relatives au fonctionnement des élus s'établissent à 172 572 €.

La subvention au Centre Communal d'Action Sociale s'établit à 124 649 €. Elle est en baisse par rapport à 2016 puisque le C.C.A.S. présente un excédent disponible de 24 K€ et que sa subvention d'équilibre s'en trouve minorée d'autant.

Les subventions aux associations s'élèvent toujours à 120 000 € mais ce budget est réparti différemment :

- 110 640 € au compte 6574 affectés aux subventions de fonctionnement,
- 4 360 € au compte 6743 affectés aux subventions exceptionnelles,
- 5 000 € sur le budget culture afin de financer des coproductions avec les associations pour l'organisation de manifestations culturelles.

### Charges financières – chapitre 66 – prévu : 390 767 €

Ce chapitre poursuit sa baisse (7 % cette année) car il n'y a pas de nouvel emprunt depuis 2 ans. La trésorerie de la collectivité étant abondée par l'excédent reporté important, la prévision de frais sur la ligne de trésorerie se limite à 3 000 €.

Enfin, les I.C.N.E.\* font l'objet cette année d'une prévision négative de – 9 233 €.

*\*Les I.C.N.E. sont les intérêts d'un prêt calculés sur une année mais payés sur une autre. Exemple : une échéance d'emprunt trimestrielle payable au 1<sup>er</sup> février 2017 sera budgétée en 2017 alors qu'elle concerne deux mois de 2016.*

### Charges exceptionnelles – chapitre 67 – prévu : 14 860 €

Ce chapitre supporte les annulations de titres sur l'exercice antérieur (7 500 €), les subventions exceptionnelles (4 360 €) ainsi que l'achat des dictionnaires pour les élèves de CM2 (2 100 €).

## Recettes de fonctionnement

**Les recettes réelles de fonctionnement baissent de 10 % par rapport au budget primitif 2016. Ce phénomène s'explique essentiellement par le versement en 2016 de l'indemnité de rétrocession qui avait majoré les recettes.**

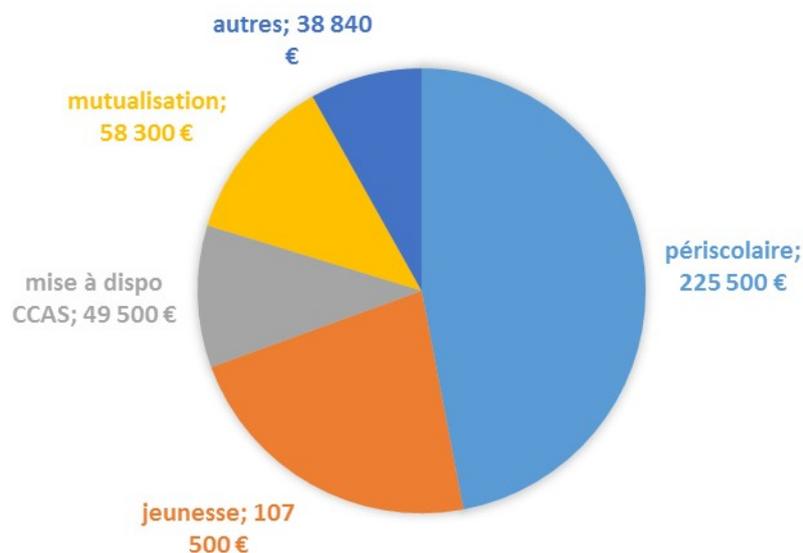
### Atténuations de charges – chapitre 013 – prévu : 53 000 €

Cette prévision de recettes concerne les remboursements par notre assureur des salaires des agents titulaires absents principalement pour longue maladie. Ce chapitre est en baisse par rapport à l'année dernière puisque notre nouveau contrat ne couvre plus ce type de risque et que les recettes proviennent de cas survenus avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

### Produits des services – chapitre 70 – prévu : 479 640 €

Ce chapitre enregistre l'ensemble des recettes des services que la commune met à disposition de ses usagers ou des communes.

#### Ventilation par secteur du chapitre 70 :



Les tarifs des secteurs périscolaires et jeunesse n'augmentent pas cette année car leur coût de revient a été stabilisé. La légère baisse constatée sur ce chapitre (-3 %) provient de l'abandon du rattrapage de charges de certains locataires qui les payent directement désormais.

### Impôts et taxes – chapitre 73 – prévu : 6 512 441 €

Ce chapitre est stable par rapport à 2016 malgré l'augmentation des bases de 1,14 % cette année (dont 0,4 % de revalorisation des bases locatives décidée par l'Etat). Le produit des taxes ménages constaté en 2016 s'est élevé à 4 244 193 €. Il sera de 4 245 622 € en 2017. Cela s'explique par la baisse des taux votés cette année dans le cadre de l'harmonisation fiscale de la commune nouvelle.

Comme chaque année, les prévisions concernant les droits de mutation (130 K€) et la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (150 K€) sont prudentes pour tenir compte du caractère imprévisible de ces taxes.

#### **Dotations et participations – chapitre 74 – prévu : 1 161 966 €**

*A la date de rédaction de ce document, l'Etat ne nous avait pas encore transmis le montant des dotations 2017.*

La Dotation Globale de Fonctionnement fait donc l'objet d'une prévision de 597 924 € identique à celle de 2016 pour tenir compte de l'engagement de bonification de 5 % et de non diminution de la dotation pour les communes nouvelles. Les autres dotations telles que la dotation de solidarité rurale (93 K€) et la dotation nationale de péréquation (37 K€) sont maintenues à leur niveau de 2016.

Les aides de l'Etat en matière d'emplois aidés s'élèvent à 70 000 € soit légèrement moins qu'en 2016 pour tenir compte des nouveaux contrats (4 emplois d'avenir et 4 C.U.I.).

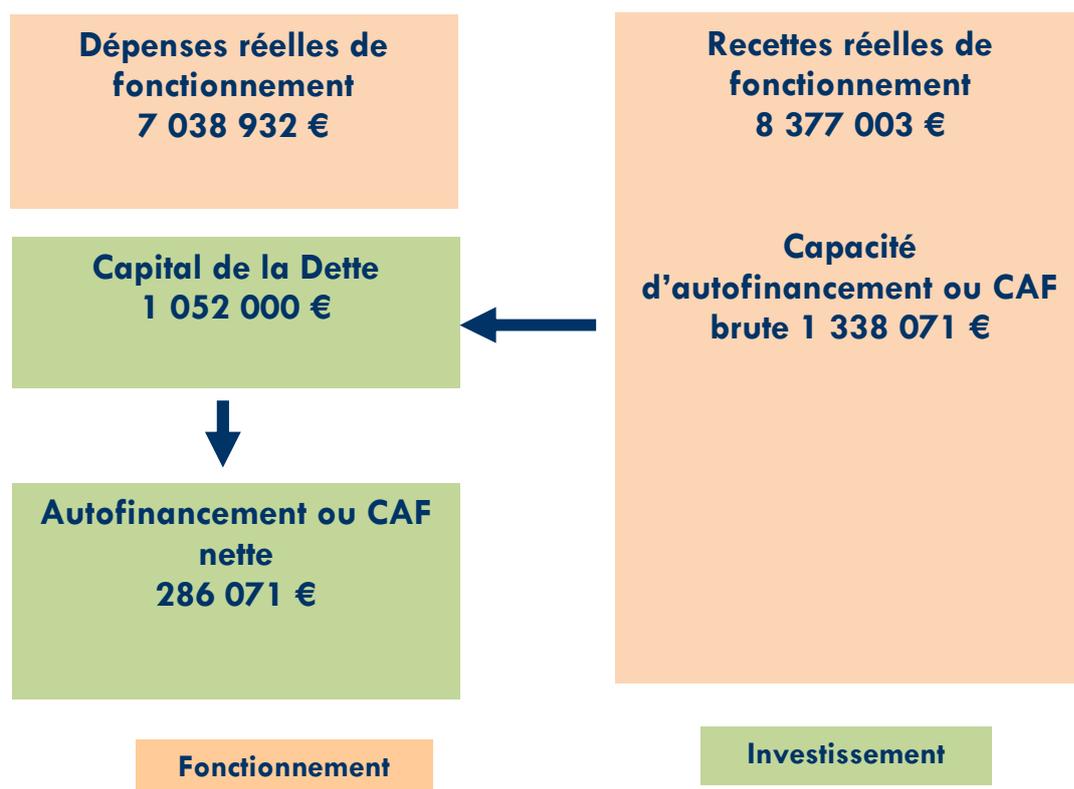
Les subventions de la Caisse d'Allocation Familiale sont maintenues à leur niveau de 2016 soit environ 160 K€.

Enfin les compensations de l'Etat en matière de fiscalité sont en augmentation notamment concernant la Taxe d'Habitation puisque les redevables dégrévés en 2015, puis exonérés en 2016 sont désormais intégrés dans les compensations. Celles-ci progressent de 61 K€ à 93 K€ cette année.

#### **Autres produits de gestion courante – chapitre 75 – prévu : 169 956 € €**

Ce chapitre enregistre le produit des loyers (136 K€) qui est en baisse par rapport à 2016 à la suite du départ du locataire du logement de l'école de la Grande Borie. Le remboursement par les agents de la part salariale des titres de restauration s'élève à 34 K€.

#### **Autofinancement**



L'autofinancement prévisionnel généré au budget primitif 2017 s'établit à 286 071 €. Il va s'additionner à l'excédent reporté (1 035 K€) pour autofinancer les dépenses d'équipement.

#### **Dépenses d'investissement**

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 5 115 872 €, soit 22 % de plus que celles de l'année dernière.

## **Remboursement des emprunts – chapitre 16 – prévu : 1 052 000 €**

Ce chapitre est en progression de 3 % sous l'effet du type d'amortissement de notre dette.

## **Dépenses d'équipements – chapitres 20, 21 et 23 - prévu : 3 982 551 €**

Les opérations prévues au budget cette année sont celles présentées lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

### **Pour les travaux structurants – 2 383 K€ :**

- le réaménagement de la RD 2089 : 2 048 K€
- la réfection intérieure et la mise en accessibilité des vestiaires de la tribune du parc des sports : 300 K€
- la maîtrise d'œuvre de la construction d'un nouvel accueil de loisirs en 2018 à Puy Maret : 35 K€

### **Pour les travaux récurrents – 1 690 K€ :**

#### **Pour les aménagements urbains – 696 K€ :**

- voirie : 464 K€ (chaussées : 121 K€, trottoirs : 120 K€, vidéo-protection : 78 K€)
- éclairage public : 155 K€
- travaux sur les réseaux d'eaux pluviales : 77 K€

#### **Pour le scolaire – 205 K€ :**

- aménagement d'un parking au groupe scolaire de la Grande Borie afin de réduire les problèmes de stationnement récurrents : 96 K€
- réfection de classes : 36 K€
- informatique : 41 K€ et la dotation aux trois écoles maternelles de tablettes dans le cadre du programme « classe mobile »
- alarme intrusion : 12 K€

#### **Pour les bâtiments communaux – 315 K€ :**

- réfection toiture salle polyvalente : 81 000 €
- amélioration des performances énergétiques : 36 K€
- groupe électrogène à l'Hôtel de Ville : 32 K€
- aménagement d'un dépôt fermé pour les véhicules des espaces verts.

#### **Pour les matériels – 248K€**

- achat de véhicules pour les Services Techniques : un véhicule léger, un polybenne : 39 K€
- informatique : 114 K€ renouvellement régulier du parc, changement des serveurs, renouvellement partiel du parc reprographie.

## **Recettes d'investissement**

Les recettes réelles d'investissement augmentent de 56 % par rapport aux prévisions du budget primitif 2016 sous l'effet de la hausse des dépenses d'équipement.

## **Dotations fonds divers réserves – chapitre 10 – prévu : 2 599 924 €**

Le Fonds de Compensation de la TVA (F.C.T.V.A.) est calculé en fonction des dépenses d'équipement prévues en 2017. Il s'élève à 675 K€. Ce fonds revêt un caractère prévisionnel puisque son versement dépendra du niveau de réalisation que la collectivité atteindra. Cette recette est désormais versée trimestriellement. Le versement correspondant au 4<sup>ème</sup> trimestre sera donc systématiquement placé en R.A.R.

La taxe d'aménagement est estimée à 39 K€ ; la prévision de cette recette est devenue difficile depuis que les services de l'Etat ne communiquent plus aux collectivités les calculs lors de l'acceptation des autorisations d'urbanisme.

## **Cession de terrain – chapitre 024 – prévu : 217 665 €**

Cette recette correspond à la revente des terrains de la Menette à la société Polygone pour la réalisation du programme de logements sociaux ainsi que ceux vendus à Super U pour la réalisation de son centre commercial.

## **Subventions – chapitre 13 – prévu : 1 358 338 €**

Parmi les subventions budgétées cette année, on peut citer :

- Pour la RD 2089 :

- ⇒ 120 000 € de l'Etat au titre du FSIL pour les modes de déplacement doux,
  - ⇒ 460 300 € du Département au titre de la convention cadre de financement de la RD 2089,
  - ⇒ 318 050 € de la C.A.B.B. dans le cadre du fonds de concours RD 2089,
- Ces deux derniers financements feront l'objet de conventions en cours de finalisation qui devraient être proposées au Conseil Municipal prochainement.

- Les autres opérations :

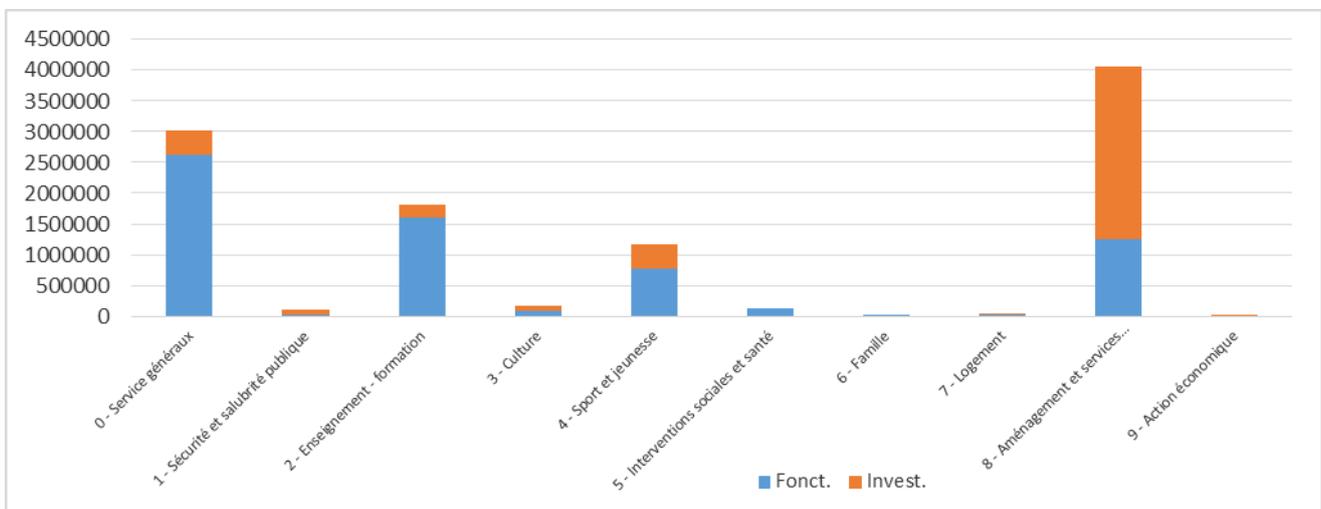
- ⇒ 109 766 € de l'Etat et du Département pour la réfection intérieure et la mise en accessibilité des vestiaires des tribunes,
- ⇒ 248 602 € du Département et de l'Etat pour l'agrandissement de l'école de Puymaret (R.A.R.)

### Emprunt – chapitre 16 – prévu : 0 €

Pour la troisième année consécutive, la commune n'aura pas recours à l'emprunt. L'encours de la dette en fin d'année devrait s'établir à 11 589 K€ soit une nouvelle baisse de 1 052 K€ par rapport à 2016.

## Ventilation par fonction

Ventilation par fonction au BP 2017 (hors opérations non ventilées) :



La ventilation du budget traduit les axes principaux de la politique de la municipalité et des compétences de la commune. Par rapport à celle du compte administratif, on constate notamment l'augmentation des dépenses d'investissement dans le secteur des aménagements urbains (RD 2089).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2017.